

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. <i>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.</i></p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS :</b> Annonces : 0 fr. 75 la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. <i>S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</i></p>
---	---	---

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.  
Ordonnance Souveraine fixant le prix des cartes à jouer.  
Ordonnance Souveraine autorisant une modification aux Statuts d'une Société anonyme.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Mise au concours des travaux d'élargissement du Pont de la Rousse.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Discours prononcés au banquet du 5 février (suite).  
Conférence scientifique sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.  
Tir aux Pigeons de Monaco.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Opéra de Monte Carlo. — Les Contes d'Hoffmann; Les Huguenots.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2964. **ALBERT I<sup>er</sup>**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Georges Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de Notre Cabinet Civil, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par M. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier février mil neuf cent vingt et un.

**ALBERT.**

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2965. **ALBERT I<sup>er</sup>**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917;

Vu l'article 7 de la Convention douanière franco-monégasque du 10 avril 1913, pro-

mulguée par Notre Ordonnance du 19 avril 1914;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

**ARTICLE PREMIER.**

Le prix de vente des cartes à jouer est, jusqu'à nouvel ordre, fixé comme suit :

- Piquet..... 4 francs.
- Piquet Poker... 4 fr. 50.
- Whist..... 6 francs.
- Whist Poker... 6 francs.
- Tarots..... 10 francs.

**ART. 2.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois février mil neuf cent vingt et un.

**ALBERT.**

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2966.

**ALBERT I<sup>er</sup>**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'expédition du procès-verbal de la délibération prise le 21 décembre 1920 par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage, tendant à apporter une modification aux statuts de la dite Société;

Vu la demande aux fins d'approbation, présentée par M. Delor, président du Conseil d'administration de la Société;

Vu Nos Ordonnances en date des 5 mars 1875, 23 mai 1896, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, sur les Sociétés par actions;

Vu l'avis de M. le Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions :  
Notre Conseil d'Etat entendu;

Considérant qu'il résulte de son avis que les résolutions prises n'ont rien de contraire à la loi et à l'ordre public;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

**ARTICLE PREMIER.**

Est approuvée la modification ci-après apportée à l'article 31, paragraphe premier, des statuts :

« Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée générale, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, etc..... »

**ART. 2.**

Le procès-verbal de la dite Assemblée générale sera publié, ainsi que les présentes, conformément à Nos Ordonnances.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois février mil neuf cent vingt et un.

**ALBERT.**

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

**Mise au concours des travaux d'élargissement du Pont de la Rousse.**

**CONDITIONS.**

**ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert un concours pour l'exécution des travaux d'élargissement du pont de la Rousse, prévus au projet dressé par le Service des Travaux Publics de la Principauté, en date du 14 juin 1920.

**ART. 2.**

Pour participer au concours, les entrepreneurs devront satisfaire aux prescriptions de l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, sur la Police Générale, et posséder la capacité et les moyens d'action nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin les travaux dont il s'agit. Ils devront, en outre, obligatoirement être associés avec une maison spécialiste de travaux en béton armé.

**ART. 3.**

Le dossier du projet, contenant un plan d'ensemble, une élévation, un profil type, un cahier des charges et un devis descriptif, sera à la disposition des concurrents qui pourront le consulter au Service des Travaux Publics, les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2. Une expédition de ce dossier sera remise aux entrepreneurs huit jours après qu'ils en auront fait la demande et moyennant le paiement de la somme de 50 francs.

**ART. 4.**

Les concurrents devront déposer dans les bureaux du Gouvernement, au plus tard le 15 avril, à 5 h. 1/2 du soir, leur demande pour participer au concours, avec les pièces suivantes :

- 1° Soumission pour exécuter à forfait tous les travaux prévus au projet;
- 2° Dessin de détail et calculs justificatifs des ouvrages en béton armé.

**ART. 5.**

Les résultats du concours seront portés à la connaissance des intéressés dans un délai de un mois au maximum et les travaux seront entrepris immédiatement après, pour être exécutés dans les conditions prévues au cahier des charges joint au projet des Travaux Publics.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Le *Journal de Monaco* a donné dans son dernier numéro le compte rendu des fêtes et des réunions qui ont eu lieu à l'occasion des opérations du jury de l'Exposition française. Il a de même publié le discours prononcé par M. Vinant, président du Comité français, en présence de S. Exc. le Ministre d'Etat, au banquet du samedi 5 février. Il ne lui a pas été possible de faire paraître dans le même numéro les autres allocutions prononcées dans cette circonstance. On trouvera ci-dessous, dans l'ordre où les orateurs se sont fait entendre, un résumé de ces allocutions et le texte du discours de M. le Ministre d'Etat.

Prenant la parole après M. Vinant, M. Charmeil, conseiller d'Etat, directeur au Ministère du Commerce, a rappelé l'accueil qui lui a été fait, l'an dernier, lors des Congrès de Monaco et exprime la satisfaction de se retrouver, dans l'accomplissement d'un devoir de sa charge, au milieu du cadre enchanteur de la Principauté.

Louant M. Vinant du succès de ses efforts, M. Charmeil ajoute :

Je ne veux pas préjuger ici des résultats, ni faire des pronostics, mais si les premières récompenses sont nombreuses, cela me semblerait, à première vue, tout à fait équitable.

Seuls pourront s'en étonner ceux qui seront restés insensibles au charme prenant de cette Exposition de la Ville de Paris — inaugurée aujourd'hui par M. le Ministre d'Etat et par une délégation du Conseil Municipal de Paris — où, après les réalisations les plus heureuses en matière de travaux publics, d'hygiène et d'assistance, des reliques glorieuses et déjà historiques évoquent la terrible et sublime épopée que nous venons de vivre ;... ceux qui n'auront pas visité les *stands* de notre tourisme, de nos transports, de nos villes d'eaux à la renommée universelle, les *présentations* de nos industries de luxe et de nos produits les plus réputés.

Mais la Section Française ne constitue pas le seul attrait de cette Exposition, et, peut-être avant de célébrer nos mérites, aurait-il convenu de féliciter nos aimables voisins.

Nous avons tous admiré le Salon des Industries d'art et de luxe monégasque, la participation si remarquable de l'Institut professionnel, la somptuosité de ce Palais des Merveilles que forme l'ensemble des maquettes lumineuses du Théâtre de Monte-Carlo. Enfin, Messieurs, quel noble enseignement se dégage de l'Exposition des Fondations princières et quel haut exemple offre-t-elle d'agissante et féconde philanthropie et d'ingénieuse vulgarisation.

En parcourant l'Exposition des Villes d'Eaux et du Tourisme Italien, tous les Français se réjouissent de voir notre sœur latine auprès de nous, sur ce terrain pacifique, comme elle le fut sur les champs de bataille.

Puis, rappelant l'appui qui a été donné aux organisateurs, l'orateur termine en ces termes :

Nos remerciements vont à M. le Ministre d'Etat et à MM. les Membres du Gouvernement Monégasque dont l'aide nous fut précieuse et le concours si efficace.

Ils vont aussi à notre ami, M. Pierre Chabert, qui a donné tout son dévouement à ses fonctions de commissaire général.

Mais, Messieurs, ces remerciements et notre reconnaissance doivent aller avant tout à Celui qui a permis cette rencontre dans le décor idéal de la Principauté. S. A. S. le Prince de Monaco nous a fourni la plus aimable occasion, la mieux choisie, de resserrer encore s'il est possible les liens qui nous unissent. Je lève mon verre à S. A. S. le Prince qui fut l'âme de cette manifestation.

Ce discours est longuement applaudi. Puis S. Exc. M. Le Bourdon prononce les paroles suivantes :

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de la Délégation Parisienne,

La Principauté de Monaco est une des Reines de la Riviera, mais elle s'incline avec déférence, avec admiration devant la Reine des Reines que vous représentez ici avec tant de distinction et remercie la Ville de Paris du grand honneur qu'elle lui a fait, en prenant part aux Expositions organisées, sur l'initiative de S. A. S. le Prince, par le Comité Français des Expositions à l'Etranger et par le Gouvernement Italien.

Messieurs,

M. le Président du Comité Français a fait ressortir les enseignements et les avantages qui découlent de ces grandes manifestations et j'ai moi-même, il y a quelques semaines, exprimé les sentiments de gratitude du Gouvernement Princier envers les Exposants, les Membres des Jurys et les Organisateur qui en ont assuré le succès.

Je ne veux pas néanmoins me refuser le plaisir de remercier à nouveau M. le Commissaire Général Chabert qui est l'activité personnifiée et qui, je le crois bien, a le don d'ubiquité pour avoir pu, malgré ses longs déplacements et ses multiples occupations, s'intéresser et veiller à l'organisation générale des Expositions.

Mais c'est avec M. Georges Vinant, Président de la Section Française, que mes fonctions m'ont mis le plus souvent en rapport, et j'ai pu ainsi apprécier ses rares qualités, sa simplicité de bon aloi, sa bonne grâce toujours souriante. Il ne lui a pas suffi, pour remplir sa tâche, de faire preuve du plus grand désintéressement, d'un zèle et d'un dévouement sans mesure. Combien de fois n'a-t-il pas dû, pour résoudre les difficultés qui naissent à chaque heure, montrer qu'on peut être à la fois un industriel des plus distingués et un diplomate accompli. M. Vinant, Messieurs les Exposants, a droit à toutes vos félicitations et à votre reconnaissance.

Je vous demande d'en étendre le bénéfice à ses excellents collaborateurs, MM. Cère, Bayle et de Montarnal, à qui il vient lui-même de rendre un témoignage mérité. Vous voudrez bien reconnaître que sans le concours de M. le Président de la Société des Bains de Mer et de ses Services, de M. Martiny, le distingué Directeur des Travaux, et de M. Visconti, le magicien, il eût été bien difficile de réaliser les merveilleuses installations que nous avons tous admirées.

Il est une autre collaboratrice, Mesdames, que je ne me pardonnerais pas d'oublier. C'est une délicieuse Jeune-Fille, toute de grâce et de beauté, qui, depuis des mois, exerce sur tous en silence une séduction infinie et qui a si largement contribué au succès que nous fêtons aujourd'hui. Si j'avais encore vingt ans, je n'hésiterais pas à lui déclarer ma flamme ! Chaque fois que, las de ma besogne administrative, je m'accorde quelques instants de détente, mes yeux se portent tout naturellement vers elle et il me revient à l'esprit un vers, est-ce bien un vers ? de Maurice Barrès, que j'ai recueilli un soir de notre commune et lointaine jeunesse, alors que je me trouvais son voisin de table au Café Vachette, souvenir disparu, comme tant d'autres, hélas ! du cher quartier latin : « Abandonne mollement ton ventre au soleil ». Mais ce geste, qui pourrait paraître impudique, elle le fait avec une telle chasteté, en offrant des fleurs si jolies, dans une atmosphère si colorée et si lumineuse, qu'elle vous tient impérieusement sous son charme. Le nom de cette Jeune-Fille ? Elle est la Fille, sortie toute parée et toute belle, du cerveau du grand artiste italien, Capiello, dont le Gouvernement Français vient de consacrer le talent, en lui décernant la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur.

Je serais tenté de lever mon verre en son honneur si je n'avais à remplir un devoir plus grave.

M. Charmeil, le sympathique Directeur du Ministère du Commerce, vient de porter la santé de S. A. S. le Prince Albert, le Grand Souverain de ce petit Pays, en des termes qui lui iront droit au cœur. Je veux à mon tour lever mon verre en l'honneur de l'éminent Représentant de la France, de la France Immortelle, malgré la blessure douloureuse et saignante qu'elle porte à son flanc et dont la cicatrisation exigera de longues années encore, malgré la charge accablante que lui a léguée la Victoire, malgré les déceptions qui ne lui ont pas été ménagées.

J'ai la conviction profonde de son rapide relèvement économique et je demeure convaincu qu'elle peut compter à cet effet, non seulement sur sa créance sur l'Allemagne et sur l'énergie comme sur l'habileté de son prestigieux Président du Conseil, mais aussi sur le concours amical et effectif de ses Alliés. Ceux-ci n'oublieront pas, ne peuvent oublier, que les Régions libérées sont le terrain sur lequel — et la France leur en aura une reconnaissance éternelle — leurs soldats ont fait, avec nos Poilus, assaut de vaillance et d'héroïsme, et que ce territoire saccagé n'est autre que le champ de bataille commun. Ils n'oublieront pas que la France gardera toujours à son compte personnel les douleurs qu'ils n'auront pas connues : maisons détruites, population asservie, violences de tous genres.

En dehors des clauses du Traité de Paix, il y a des clauses morales auxquelles la prescription ne saurait s'appliquer : Pour l'honneur du monde civilisé, il importe que la France, qui de toutes les Nations, a le plus souf-

fert, a consenti les plus lourds sacrifices, ne succombe pas sous le poids de sa Victoire. Tous les Alliés n'ont-ils pas l'obligation morale, stricte, étroite, de contribuer avec la France, dans la mesure où l'Allemagne ne remplira pas ses engagements, à la restauration, à la remise en état du champ de bataille commun ? J'attends la réponse avec une pleine confiance.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de lever vos verres en l'honneur de M. Millerand, Président de la République, de qui l'autorité et la claire vision s'affirment chaque jour davantage et je bois aussi à la France immortelle !

Des bravos unanimes saluent la péroraison de M. le Ministre.

M. Chabert, commissaire général des Expositions, parle à son tour. Il se propose de dégager les résultats économiques des Expositions de Monaco.

Ces résultats économiques, dit-il, nous les devons à l'initiative généreuse du Prince Albert qui aura contribué beaucoup à développer une source précieuse de richesse : le tourisme.

Rappelant la propagande allemande qui tendait à discréditer nos industries climatiques et thermales, et la lutte entreprise, sous l'impulsion de S. A. S. le Prince, contre cette propagande, M. Chabert établit que les Congrès de Monaco ont fourni la preuve irréfutable de la supériorité de nos Stations.

Les Expositions de Monaco ont eu pour but de compléter l'œuvre des Congrès. Le résultat poursuivi a été pleinement atteint.

Mesdames, Messieurs, dit M. Chabert, vous avez pu constater que les Expositions de Monaco sont assez différentes l'une de l'autre. L'Italie a installé dans le Palais du Prince et dans un élégant pavillon édifié sur les terrasses de Monte-Carlo une exposition strictement consacrée au tourisme. C'est une présentation artistique donnant un aperçu fort attrayant des beautés naturelles ou de l'œuvre des hommes que le touriste rencontrera à chaque pas dans la visite de la Péninsule. C'est aussi le résumé de l'œuvre du Gouvernement Italien, conjuguée avec l'effort persévérant des associations sportives et de tourisme, qui ont fait de l'Italie une des plus grandes nations touristiques du monde.

Je serais reconnaissant à Monsieur le Consul Général Mazzini de transmettre à son Gouvernement et aux associations qui ont participé à l'Exposition de Monaco, l'hommage de nos plus vives félicitations.

L'Exposition Française, conçue dans un genre tout différent, réalise enfin l'alliance entre le tourisme et le commerce. On a compris quelle impulsion la venue des touristes étrangers en France donnait à nos affaires, combien elle contribuait à faire connaître les créations de notre commerce de luxe et dans quelles larges proportions elle augmentait la consommation locale de nos produits, en constituant ainsi notre « exportation intérieure » selon la pittoresque expression de Louis Forest.

Se félicitant de l'importante participation de la Ville de Paris, le Commissaire Général ajoute :

Ce que les étrangers qui nous rendent visite savent bien aussi, c'est que Paris a toujours été et qu'il restera toujours à la tête des industries de luxe et de la mode, qu'il ne peut pas ne pas y être, parce que cette suprématie dépend de plusieurs éléments ne se rencontrant qu'à Paris.

La mode est une forme de l'art, forme légère et fugace, et il est évident qu'elle suppose au-dessus d'elle tous les raffinements du grand art dont plus ou moins indirectement elle émane.

C'est encore là une des raisons du Gouvernement de Paris par la mode ; il détient la royauté de l'art, et, pour les mêmes causes, chefs-d'œuvre séculaires, sensibilité personnelle toujours créatrice il est le point de rencontre des échanges artistiques.

Je prie donc M. le président Vinant, ses collaborateurs du Comité français des Expositions, et, en particulier, les délégués de la Ville de Paris, d'accepter toutes nos félicitations pour avoir si bien uni le commerce au tourisme ; il en est parti intégrante.

C'est dans ce même esprit qu'a été conçue par M. Canu et très artistiquement réalisée par M. Visconti, l'Exposition monégasque ; le tourisme et les industries de luxe y voisinent et témoignent, une fois de plus, du rapide développement économique pris par la Principauté sous l'impulsion de Son Prince.

Nous devons nous réjouir, continue l'orateur, du parfait succès des manifestations de Monaco, exprimer notre respectueuse gratitude à S. A. S. le Prince Albert de

Monaco; à M. Le Bourdon, Ministre d'Etat; à M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire; à M. Gallépe, président, et aux membres de la Commission Officielle monégasque des Expositions; aux autorités de la Principauté; à M. Camille Blanc et à la Société des Bains de Mer, et à tous ceux qui nous ont tant aidé dans l'accomplissement de notre tâche.

Je suis très reconnaissant à M. Charneil, directeur au Ministère du Commerce, de s'être à nouveau rendu dans la Principauté, pour assister aux opérations du Jury.

Puis, après avoir remercié la presse et spécialement la presse touristique représentée par M. A. Hesse, du *Conseiller des Touristes*, il termine en ces termes :

Mesdames, Messieurs, une fois de plus la Principauté est le point de rencontre des deux Nations sœurs : la France et l'Italie. Permettez-moi donc de lever mon verre à leur prospérité touristique et à leur alliance, définitivement scellée sur les champs de bataille.

Des applaudissements répétés soulignent ces paroles.

M. A. Médecin, faisant fonctions de Maire de Monaco, remercie au nom de la Municipalité « ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice » et, après avoir cité les noms du Comité français, de M. Vinant, son président, de S. Exc. le Ministre d'Etat et de la Société des Bains de Mer, lève son verre « en l'honneur de la Ville Lumière et de ses illustres représentants ». Toute l'assistance s'associe par ses bravos aux paroles de M. A. Médecin.

Le Chevalier Mazzini, Consul général d'Italie remercie les orateurs qui l'ont précédé des paroles qu'ils ont prononcées à l'adresse de l'Italie et, rappelant éloquemment l'œuvre de civilisation et de progrès de la France, termine par ces mots qui soulèvent de chaleureuses acclamations :

Nous avons été particulièrement heureux que nos deux Patries se soient rencontrées pour collaborer à une œuvre intéressante et utile, dans cette riante Principauté, où règne un Prince ami de la Science et de l'Art, où gouvernement des autorités aimables et bienveillantes, où vit une population éduquée et hospitalière.

C'est pour cela que bien cordialement nous participons à votre belle manifestation, dont nous vous félicitons sincèrement, en résumant nos sentiments dans le cri de : Vive la France ! Vivent les Français !

De nombreux cris de : « Vive l'Italie ! » répondent à ce toast.

A son tour, M. Camille Blanc, parlant comme président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et comme maire de Beausoleil, dit combien il lui a été agréable de seconder en cette double qualité les efforts du Comité d'Organisation. Il s'agissait pour lui d'acquitter une dette de reconnaissance pour les marques de bienveillance dont il avait été l'objet comme Commissaire général de l'Exposition de Monaco à Paris et à Bruxelles.

Je dois ajouter, poursuit M. C. Blanc, que ces témoignages de sympathie, dont je garde précieusement la mémoire, étaient dus certainement à la Haute estime dans laquelle est tenue à l'Etranger la Personnalité de S. A. S. le Prince Albert, dont le cœur et l'esprit sont toujours en éveil pour les choses touchant au Progrès, sous toutes ses formes.

Ces souvenirs — si un sentiment naturel ne m'y avait poussé — m'auraient fait un devoir de seconder les efforts de M. Vinant et je suis particulièrement heureux, en me réjouissant d'avoir pu apporter mon concours à son œuvre, de rendre hommage à la grande compétence et à la parfaite courtoisie de votre Président qui a si dignement servi les intérêts qui lui étaient confiés.

Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de tous les participants à l'Exposition française, et je voudrais qu'ils puissent trouver, résumés dans ce toast, les souhaits que nous formons tous pour la réussite de leurs entreprises.

La salle entière répond par ses bravos aux paroles de M. Blanc.

Enfin, M. Maurice Quantin, Président de la délégation du Conseil municipal de Paris, prononce un éloquent discours fréquemment interrompu par les applaudissements.

Après avoir excusé M. Le Corbeiller, Président du Conseil municipal, retenu par d'impérieux devoirs

de sa fonction, et M. Dausset, Président de la Commission des Expositions, M. Quantin ajoute :

La composition de la délégation des deux Assemblées qui m'a accompagné ici et qui comprend un ancien Président du Conseil municipal, un ancien Président du Conseil Général et le Rapporteur général du Budget du Département, tous les trois membres de la Commission des Expositions, vous révèle assez l'importance que l'Hôtel de Ville attachait à la manifestation de ce jour; le soin apporté par la Ville de Paris, dans le choix des collections et des souvenirs qui ornent son pavillon, vous est la démonstration éclatante du désir qu'elle avait de tenir dignement la place d'honneur que vous lui avez réservée.

Rappelant que l'idée de cette Exposition internationale avait été adoptée en pleines hostilités, l'orateur continue :

Paris avait suivi l'inspiration du Gouvernement français en participant tout d'abord aux deux Expositions nationales organisées par nos deux chères capitales de l'Alsace et de la Lorraine.

Là était le premier devoir.

Et puis vous l'avez convié à venir sur les rives embaumées du grand lac méditerranéen au-delà duquel, s'ouvre encore comme un prolongement de la mère patrie, la terre africaine : il savait qu'il devait retrouver ici, représentant la plus grande Italie, certains compagnons des jours d'épreuve, nobles rivaux dans la lutte féconde pour le progrès et la civilisation. Il a répondu à votre invitation, le voici.

Aurait-il pu d'ailleurs hésiter un seul instant à rendre au Gouvernement monégasque pendant une période de temps trop courte, à notre gré, la visite que lui fait chaque jour, dans ses murs, le Prince éminent qui préside à ses destinées.

N'est-ce pas sur les bords de la Seine que Son Altesse Sérénissime nous a fait l'honneur de fixer une de ses principales résidences, si ouverte à nos artistes, à nos professeurs et à nos hommes d'Etat ?

N'est-ce pas nous qu'il a choisis et ce bien avant l'effroyable catastrophe de 1914, pour garder dans la suite des âges ces instituts incomparables dont il est le créateur, où la science peut poursuivre ses recherches pour la reconstitution des siècles de la préhistoire et l'étude des mystères silencieux de l'Océan.

Et notre Palais municipal conserve le souvenir précieux de sa présence dans certaines cérémonies solennelles où sa haute personnalité avait sa place marquée.

L'hospitalité nous faisait un devoir — d'un accomplissement facile et joyeux — d'accompagner notre grand ami le Comité français des Expositions, et de nous associer une fois de plus à son œuvre d'expansion et de travail.

Puis, après un hommage à M. Emile Dupont, président du Comité français, et à M. Georges Vinant, président de la Section française de Monaco, M. Maurice Quantin indique le caractère et l'objet de l'Exposition de la Ville de Paris.

Nous nous sommes soucieux de vous présenter à ce tournant de notre histoire le point d'arrivée du Paris d'autrefois et le point de départ du Paris nouveau. Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil, que vous me pardonnerez, que j'ai le droit d'affirmer que ceci ne tuera point cela.

Et l'orateur termine en ces termes :

Si les visiteurs de la Condamine, si nos hôtes de ce pays ont dégagé des envois de la Ville la leçon que nous avons essayé d'y mettre, nous nous en féliciterons. Que n'avons-nous pu aussi faire parler devant eux le cœur et l'âme de la capitale ? Les pulsations de l'un et l'idéal de l'autre, qui se sont si souvent confondus avec la vie et les aspirations de la Patrie, se manifestent avec la même force, s'imposent avec la même énergie, sur quelque point que ce soit de notre domaine.

C'est d'un même élan que la population de nos faubourgs aussi bien que les habitants de nos plus vieux quartiers s'emploient à faire de Paris la grande cité du monde, que couronnent les feuilles de chêne et de laurier. C'est leur accorder aux uns et aux autres un même et légitime honneur que de rendre à notre ville un tribut d'hommages.

En leur nom à tous, je remercie le Gouvernement monégasque et son illustre Prince de l'avoir entouré de ces égards qui sont réservés à de nobles visites.

Soyez loués, Messieurs, d'avoir dans cette incomparable contrée fait à la Ville de Paris un lumineux cortège d'élégance et de beauté !

Dans la vaste salle d'armes de la Société *l'Escrime et le Pistolet*, mise à la disposition des organisateurs, une Conférence Scientifique a été faite, mardi dernier, sous les auspices de la Société Médicale de Monaco et sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat, par le Professeur G. Bosio, de Rome.

Y assistaient : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; M. Pingaud, Consul Général de France; le Chevalier Mazzini, Consul Général d'Italie; M. Le Boucher, Consul de Belgique, Président de la Société *l'Escrime et le Pistolet*; M. le Maire de Monaco; M. Audibert, Président de la Colonie Française; M. Frantz Bulgheroni, Président des Intérêts Italiens; le Docteur Bolay, Président de la Colonie Suisse; le Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique; M. Martiny, représentant la S. B. M.; M. Jantet, Directeur du Lycée; des Professeurs et des Elèves des hautes classes de cet établissement, etc.

Le Professeur G. Bosio a fait une conférence très documentée avec présentation d'un appareil ingénieux de son invention, qui est une découverte intéressante tous les médecins, particulièrement les radiologistes. Il s'agit d'un appareil bon marché, permettant de porter les rayons X au domicile du patient et de faire partout de la radioscopie. Cette découverte offre la possibilité de créer à la main, à défaut d'un autre moteur, toutes les modalités de l'électricité : courant galvanique faradique, haute fréquence, ozone, ondes hertziennes, rayons ultra-violet, applications à la lumière et à la télégraphie sans fil, etc.

Le Professeur Bosio a parlé d'autres découvertes, entre autres d'une machine à écrire pour aveugles, malades, etc., permettant de dactylographier ou de composer dans une typographie sans fatigue et à distance.

L'assistance a été vivement intéressée par les démonstrations faites par le Professeur Bosio, qui a reçu des applaudissements et félicitations très chaleureuses de tous ses auditeurs.

Dans son audience du 1<sup>er</sup> février 1921, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

F. L.-H., menuisier, né le 4 août 1882, à Zuccarella (Italie), demeurant à la Turbie. — Dévastation de plants d'oliviers; menace de mort : deux mois de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

B., dit B. C., ouvrier mineur, né le 27 juillet 1843, à Muceno (Italie), demeurant à Monaco. — Ivrognerie : vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende, fait application de l'article 256 du Code Pénal.

A. T.-A., restaurateur, né le 19 septembre 1892, à la Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant à Monte Carlo. — Exercice illicite de commerce : 25 francs d'amende.

G. E., chauffeur d'automobile, né le 17 mai 1890, à Nice, y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

G. A.-J., mécanicien, né le 23 juillet 1871, à Fouqueivie (Charente), demeurant à Monte Carlo. Infraction à la législation sur les automobiles. — 100 francs d'amende.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Résultats :

Lundi 7 février : Prix de Verdun (série), 73 tireurs. — MM. Golet, tuant 9 sur 9, premier; de Riglas, Heath, 8 sur 9, deuxièmes. Poule gagnée par MM. Deloy, Lunde, Thonier.

Mercredi 9 : Prix de l'Yser (26 m. 1/4), 64 tireurs. — MM. de Mola, Comte F. de Lazara, tuant 14 sur 14, premiers; Deloy, 13 sur 14, troisième. Poule gagnée par M. Lamarche.

Jeudi 10 : Prix de l'Australie (handicap), 47 tireurs. — MM. Maran, Maze-Sencier, tuant 8 sur 8, premiers; Herrmann, 7 sur 8, troisième. Poule gagnée par M. Colombel.

Vendredi 11 : Prix de Bruxelles (série), 58 tireurs. — MM. J. Goldschmid, tuant 12 sur 12, premier; Tavernier, Lafite, 11 sur 12, deuxièmes; Baggio, de Mola, 10 sur 11, quatrièmes. Poule gagnée par MM. Hamilton, Prince G. de Bourbon, Deloy, Landelins.

Samedi 12 : Prix de l'Adriatique (27 mètres), 46 tireurs. — MM. Maze-Sencier, tuant 13 sur 13, premier; Bruini, 12 sur 13, deuxième; Cuomo, 11 sur 12, troisième. Poule gagnée par MM. Lunde, Hodyson.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### Les Contes d'Hoffmann.

Offenbach, qui jeta sur la musique française un immense rayon de gaieté et d'esprit, créateur d'un genre délicieusement joli et follement amusant, Offenbach, en dépit des triomphes et des lauriers qu'il récolta et de la célébrité dont il jouit dans toutes les parties du monde, ne fut jamais complètement satisfait de la part de gloire que le destin accordait à son génie sans gêne. L'artiste, qui était en lui, souffrait de n'être pas applaudi sur les planches relativement sévères et fort subventionnées de l'Opéra-Comique et de l'Opéra. Car l'homme est rarement content de son sort, et, rien que pour prouver qu'il peut lui arriver de n'être pas supérieur, le plus spirituel s'entête à sortir des limites du domaine où il règne en maître incontesté. C'est ainsi qu'Offenbach donna, à l'Opéra : *le Papillon*, ballet, que la mort d'une danseuse, atrocement brûlée en scène, attrista lamentablement; à l'Opéra-Comique : *Barkouf*, ouvrage sans lendemain; *Robinson Crusoé* dont le succès frisa la chute d'estime; *Vert-Vert* où l'irrésistible Capoul dépensait sans compter des trésors de jeunesse, de charme et de passion, *Vert-Vert*, œuvre regorgeant de choses exquisés et qui tint l'affiche un nombre respectable de soirées; *Fantasio* qui ne fournit qu'une courte carrière et, enfin, *les Contes d'Hoffmann*, incontestablement la meilleure et la plus noble composition d'Offenbach, représentée après sa mort, et dont la belle et légitime réussite ne put, hélas! apporter au père de l'opérette la satisfaction et la consolation auxquelles il était si légitimement en droit de prétendre.

En choisissant quelques-uns des contes les plus populaires d'Hoffmann, en mêlant leurs intrigues et en faisant évoluer la personne même de l'écrivain au milieu des êtres enfantés par son imagination, confondant de la sorte le réel avec le chimérique, les auteurs du livret des *Contes d'Hoffmann* ne se sont pas sensiblement éloignés des données de la légende, voire de la vérité. Car, dans ses inventions les plus incroyables, Hoffmann s'accordait volontiers un rôle important, témoin son *Don Juan*.

Dans l'opéra joué à Monte-Carlo, l'histoire des trois amours invraisemblables et malheureux d'Hoffmann, adroitement taillée en pièce, fournit à Michel Carré et Barbier, les éléments d'un spectacle curieux, d'une étrange variété. Hoffmann contant les diverses péripéties de sa passion pour une femme unique, à laquelle son imagination, en proie aux mystères de l'impossible, fait subir des avatars inattendus, — créature qu'il montre successivement sous l'aspect d'une poupée égrenant des roulades, valsant éperdument et se cassant avec fracas; sous les traits d'une courtisane pour laquelle il se bat en duel et qui finalement l'abandonne pour fuir au bras d'un autre homme; sous la figure d'une poétique enfant aimant trop la musique et se tuant en chantant, — Hoffmann reste bien l'être exceptionnel dont la vie et les ouvrages consacreront la fantastique réputation.

Le musicien qui a écrit l'adorable mélodie : « Dites-lui » de *la Grande Duchesse*, tel air d'Eurydice d'*Orphée aux Enfers*, *la Chanson de Fortunio*, les deux premiers actes des *Bergers*, le quatuor du *Mariage aux lanternes*, la lettre de *la Périchole*, les *Bavards*, l'hymne à Vénus, l'air de Paris et le duo du *Rêve de la Belle Hélène* et combien d'autres

pages de claire et souriante inspiration, tout imprégnées du sentiment le plus subtil, ce musicien ne pouvait manquer de donner sa pleine mesure dans *les Contes d'Hoffmann*, où la double nature de son talent était servie à merveille par les complexités savoureuses du sujet. Car on voit trop en Offenbach le joyeux assembleur de notes qui mit la musique en liesse, l'inventeur de motifs frétilants et cabriolants, le mirifique désarticulateur de rythmes, et pas assez le musicien de sève choisie, poète à ses heures, ayant rapporté du pays natal un fond de rêverie et de sentimentalité qu'un long séjour au milieu des délicatesses et des élégances parisiennes affina et tourna en grâce.

La face bruyante, exubérante et exorbitante a sans cesse fait tort à la face attendrie, réfléchie, distinguée et tendrement inspirée du talent d'Offenbach. Le public, volontiers frivole, obéissant à l'instinct qui le porte vers la farce triomphante, considéra surtout le compositeur, alors fort en vogue, comme un suprême amuseur. Et cette opinion, unanimement partagée et nettement manifestée, aussi bien par l'élite que par la foule, fit toujours souffrir Offenbach en son âme d'artiste épris de beauté et anxieux de concrétiser les magnificences de sa pensée dans des œuvres de caractère sérieux et élevé.

Au moment où la mort figea le rire sur les lèvres d'Offenbach, la partition des *Contes d'Hoffmann* n'était point terminée. Elle dut, avant d'arriver à la scène, subir plusieurs remaniements. Guiraud, en souvenir de son fidèle ami, assumait la tâche singulièrement scabreuse et particulièrement ingrate de combler les vides laissés dans l'orchestration par le cher disparu et de mettre l'œuvre au point. Même, s'il faut en croire les on-dit, il paraîtrait que quelques rares parties des *Contes d'Hoffmann* ne seraient pas d'Offenbach. Mais les on-dit n'ont jamais été des certitudes et mieux vaut ne pas en tenir compte. D'ailleurs, pour nous, Offenbach est fondé à revendiquer l'entière paternité de l'œuvre. Et n'aurait-il écrit que l'ineffable barcarolle du début du second acte et le troisième acte, que cela suffirait. Quel délice que la barcarolle d'inspiration si fraîche, de rythme si voluptueux en sa langueur amoureuse! Et quelle merveille que ce troisième acte, tout oppressé de divine mélancolie, où le sentiment fleurit en charme dans l'enivrement de la mélodie! Au reste, ce troisième acte forme un tout d'un indéniable attrait musical. Il est plein de rêverie et le compositeur y donne libre cours aux exquisités les plus raffinées de sa nature. Le sujet ne le poussant pas au rire, encore moins à la cascade, Offenbach eut la possibilité de s'abandonner à la sensibilité qui submergeait son cœur. La romance : « Elle a fui, la tourterelle » est aussi pénétrée de cette sensibilité que l'air : « C'est une chanson d'amour » qui suit l'ensemble chaleureux du duo : « Ah! j'ai le bonheur dans l'âme ». En ces morceaux de franche venue, la musique est comme voilée de tristesse. Lorsque Antonia laisse voltiger sur ses lèvres décolorées la mélodie navrée, le regret de la vie perce dans la souffrance de l'accent.

Fille de la douleur, harmonie! harmonie!

Ce sont les derniers soupirs d'une âme aimante, le chant douloureux de l'artiste fauchée dans la fleur de son printemps. Après cette première partie baignée de mélancolie, le fantastique et le dramatique s'emparent de la scène. Et c'est le trio, traité de main de maître, que les retentissants éclats de voir du docteur Miracle scandent de bizarreries tonitruantes, trio produisant une impression profonde; et c'est la scène d'Antonia et de Miracle, à laquelle l'apparition du fantôme maternel ajoute une couleur de mystère et d'au-delà; et c'est la fin de l'acte que la mort de la jeune fille succombant à la beauté de son chant endeuille poétiquement.

En écoutant cette musique de charme automnal où les notes tournoient et tombent comme les feuilles aux approches de l'hiver, que l'on est loin du violent sabbat comique de l'opérette et de toutes les rutilantes, hautes et retentissantes folies qu'Offenbach incendia des fulgurances de sa verve, des caprices de son esprit et des feux de son génie!

*Les Contes d'Hoffmann*, relevant du rêve, de la fantaisie, voire de la bizarrerie, ont des exigences d'interprétation de mise en scène et de décoration qui n'en facilitent pas extrêmement la réalisation au

théâtre. M. Raoul Gunsbourg, metteur en scène sans peur a tenu, en l'occasion, à être sans reproche. Il a donc fait appel à toutes les ressources de son imagination pour présenter, encadrer, illustrer de son mieux l'ouvrage posthume d'Offenbach. Sa mise en scène, très dans le sens de l'ouvrage et vivante, est pittoresque avec un je ne sais quoi de fantasque fort à sa place dans une pièce d'un pareil genre.

Les décors de M. Visconti et les décors lumineux de M. Frey se complètent admirablement. La vue de Venise de M. Frey avec ses gondoles sillonnant les eaux que les reflets de la lune illuminent est un ravissement des yeux. Et le décor du 3<sup>me</sup> acte, si approprié à l'action, avec son éclairage, jetant à peine de douteuses lueurs sur l'ombre où rode le mystère, où errent des fantômes, ce décor d'un effet saisissant fait grand honneur à M. Visconti.

M<sup>me</sup> Edith-Mason, chargée de l'interprétation des trois rôles d'Olympia, de Giuletta et d'Antonia, sans fléchir un instant sous le poids d'une si rude tâche, a fait preuve d'une vaillance et d'un talent auxquels il convient de rendre hommage. Ce n'est pas petite besogne que d'incarner trois personnages aussi divers. M<sup>me</sup> Mason, qui est artiste et belle artiste, a abordé la difficulté avec cranerie et s'en est jouée en virtuose assez sûre d'elle pour n'être surprise par rien.

M. Anseau, dans le rôle d'Hoffmann, n'a pas déçu ceux-là qu'il avait si entièrement charmés dans *Samson*. Quelle magnifique voix, généreuse et pleine! Et quelle nette articulation possède ce ténor! Et comme il phrase! C'est une bonne fortune, à cette heure de cris et de braillements, où l'on n'entend pas un trait mot de ce que chantent les artistes, de rencontrer un chanteur se donnant la peine de prononcer et comprenant ce qu'il chante! C'est inouï.

M. Chalmin, en vieux routier des planches, rompu aux ruses du métier, et en chanteur excellent, a tenu les personnages de Spalanzi et de Crespel à la satisfaction générale. On a très remarqué M. Dinh-Gilly en ses trois rôles de Coppélius, de Dapertuto et, surtout, du docteur Miracle. Et MM. Demarcy, Delmas, Bertot, Bava, Stephan et M<sup>mes</sup> Roize et Bilhon furent appréciés à leur valeur.

Le Ballet du 2<sup>e</sup> acte, joliment réglé, permit à la si délicieuse, si élégante et si magnifique Ballerine M<sup>me</sup> Febora-Fokina, à la toute charmante M<sup>lle</sup> Ratteri, à l'intéressante M<sup>lle</sup> Meylach, au non moins intéressant M. Lizet et à M<sup>lles</sup> Pelucchi, Tassi, Derville, De Amenti, Gairal, Perly, etc., de se montrer sous le jour le plus favorable.

Chœurs et orchestre de premier ordre. M. Léon Jehin étant au pupitre et dirigeant, l'exécution ne pouvait être que parfaite.

Tempête de bravos pendant toute la soirée.

#### MEYERBEER. — Les Huguenots.

Jacob Liebman Beer, dit Giacomo Meyerbeer, s'il ne posséda pas le don divin du génie, fut un musicien d'une telle science, d'un si énorme talent, d'une si surprenante souplesse, il eut à un degré si éminent le sens du théâtre et l'entente de ses nécessités, la connaissance des ressources orchestrales et des effets scéniques; il mania avec tant de bonheur l'antithèse et sut, à coups d'épisodes brillants, si vivement impressionner le public, il fut même d'une si particulière adresse à saisir et flatter le goût des foules qu'il en arriva à donner l'illusion du génie. Ce musicien sans nationalité précise, dans son œuvre, qui sacrifia toujours tout à l'effet, est incontestablement un éclectique. Si Weber est allemand, Rossini italien, Auber français, il est impossible de dire ce qu'est Meyerbeer.

Il ne composa jamais un opéra en dehors de toute préoccupation extérieure, uniquement pour répondre à une aspiration d'art supérieure. Et il y a, certes, une différence entre lui et Mozart qui avouait non sans fierté qu'il avait écrit *Don Juan* « pour lui et quelques-uns de ses amis ». Meyerbeer, pour atteindre au succès, dont il était fervent adorateur, consentait les sacrifices les plus incroyables. Aussi, ses ouvrages les meilleurs et les plus célèbres portent-ils la marque de faiblesses déplorables. On aimait, autrefois, les roulades, les vocalises, les fusées de notes, les cocottes ridicules, les répétitions inutiles et les fastidieuses ritournelles: il en héris-

sait, surchargeait ses partitions au mépris de toute vérité.

La principale critique que l'on peut adresser à ses ouvrages tant vantés, c'est de manquer d'unité de conception, de ligne générale et de style.

Meyerbeer a cherché, sans repos, ni trêve, autant qu'il était en son pouvoir, l'appropriation à l'action dramatique des qualités allemandes et italiennes, s'efforçant d'opérer la fusion de l'harmonie allemande et de la mélodie italienne; il s'ingénia à mettre de l'expression dans l'accord, alors qu'on n'en mettait guère que dans la phrase mélodique. Cette façon de comprendre la composition, qui lui réussit et lui permit d'arriver à produire de gros effets, a incontestablement élargi, dans une notable mesure, le domaine de l'art musical au théâtre. Mais, nonobstant son immense talent, Meyerbeer n'a pu parvenir à un équilibre parfait. De là, un défaut d'unité dans ses œuvres. Ce défaut d'unité, que Mendelssohn reprochait à *Robert le Diable*, n'est-il pas flagrant dans les *Huguenots*, qui ont été considérés si longtemps comme le chef-d'œuvre de Meyerbeer et que l'on qualifiait « d'épiques ».

S'il nous était permis d'employer un vocable ayant cours quand on parle peinture, nous dirions que Meyerbeer peint superbement « le morceau ». Chez lui, la beauté de l'œuvre prise dans son ensemble est souvent discutable, la beauté du « morceau » est indéniable.

Les opéras de Meyerbeer contiennent généralement une ou plusieurs pages, filles du talent, qui empoignent et emballent l'auditeur. Elles rayonnent sur l'ouvrage qu'elles illustrent et font oublier les passages dénués de couleur et d'accent.

Ici, c'est la fresque de la *cathédrale* du *Prophète*; là, la scène de la *bénédiction des poignards* des *Huguenots*; voici la *scène des nonnes* de *Robert le Diable*, etc. Examinez ces « morceaux », de proportions colossales, faits de main d'ouvrier, exécutés avec une déconcertante et laborieuse maestria, ils ont vaste allure; étudiez l'opéra qui les renferment, vous y découvrirez d'inconcevables banalités, de regrettables sordidités, causées par l'absence de pensée directrice, tranchons le mot, par le manque d'Idéal. C'est en accumulant, décuplant les ensembles, grâce à un déchainement formidable des masses chorales et orchestrales, par de larges développements, par d'avisées progressions, et par d'autres moyens encore, que Meyerbeer atteignait le but qu'il se proposait: la puissance de l'effet. Il y avait là, assurément, plus d'intelligence, de savoir, de métier, de virtuosité souveraine que de pure inspiration. Néanmoins, Meyerbeer, passé maître en la manière de traiter « la situation », agit violemment sur l'âme populaire.

N'oublions pas de signaler que Meyerbeer se donna la peine, dans chacun de ses opéras, de « camper » un personnage. Tels Bertram, Fidès et Marcel. Une des plus complètes créations du compositeur est celle de Bertram de *Robert le Diable*. Cet être, inondé de lueurs fantastiques, père et démon à la fois, humain et irréel, attendri et sarcastique, semble de bronze au milieu des fantoches qui s'agitent autour de lui. Pas une minute sa personnalité ne se dément; qu'il raille ou implore, menace ou se courbe, c'est bien toujours l'ange déchu cherchant à faire peser sur les humains et sur les événements son infernale volonté.

En dépit de son originalité, Bertram ne fait pas pâlir Fidès. Pour peindre cette mère d'une noblesse et d'une splendeur touchant au sublime, Meyerbeer a emprunté à sa palette orchestrale ses tons les plus riches et les plus heureux. Les cris de Fidès sont d'une saignante vérité et quand, à l'acte de la cathédrale du *Prophète*, la pauvre femme en pleurs se dresse subitement devant Jean, drapé d'or et la couronne au front, les pompes du sacré s'évanouissent, le décor s'écroule, il ne reste plus que la mère, debout, disputant son enfant aux horreurs du mensonge, cherchant à l'arracher au vertige de l'ambition et se sacrifiant héroïquement pour sauver celui qui la renie.

« Meyerbeer, écrit Wagner, qui, dans sa manière dérivée de la tendance Rossinienne, adoptait « à priori pour son code artistique le goût public « préexistant, ne laissa pas de tenter, par égard pour « une certaine classe d'intelligence, de laisser à ses

« procédés quelques semblants de principes et de « caractères; outre la tendance Rossinienne, il « emprunta la sienne à Spontini, les faussant par là « et les dénaturant toutes les deux nécessairement. « On ne saurait exprimer quelle aversion Spontini « et Rossini éprouvèrent pour cette exploitation et « ce mélange de leurs tendances propres; si celui « qui en était l'auteur faisait l'effet d'un cafard au « génie de Rossini, Spontini voyait en lui l'artiste « qui avait vendu les secrets les plus inaliénables de « l'art créateur ».

Meyerbeer, après avoir joui d'une renommée mondiale, est, à présent, quelque peu déchu de sa gloire. Les heures d'exagérations sont passées et l'œuvre Meyerbeerienne (*le Prophète* mis à part), non seulement passionne moins, mais laisse relativement calmes ceux qui se pâmaient de confiance aux moindres pages du maître exalté outre mesure. Le colosse sonne le creux. Le public a bu aux sources sacrées et en admirant les vrais grands, c'est-à-dire Beethoven, Gluck, Mozart, Weber, Wagner, Berlioz et aussi Rossini et encore Méhul, ce noble Méhul trop négligé, le public, avant de s'enthousiasmer, demande maintenant à faire un choix dans les productions hybrides, où l'ivraie se mêle si souvent au bon grain, du musicien infiniment robuste et impitoyablement éclectique qui encombra pendant tant d'années et la scène française et les scènes de l'étranger. Evidemment, les belles pages musicales de Meyerbeer sont et resteront de belles pages. Nul ne songe à nier la lumière, pas plus qu'à contester à Meyerbeer son magique talent, fait de réflexion plus que d'imagination, de superlative adresse plus que d'inspiration réelle, talent n'excluant pas la trivialité, où, chose bizarre, l'exagération des qualités les plus invraisemblables et les plus éblouissantes supplée trop volontiers aux qualités absentes. Seulement, il serait sage de ne plus élever Meyerbeer au-dessus des authentiques génies et, comme on l'a fait, pendant un demi-siècle, d'étouffer sous les rayons de sa gloire, plus bruyante qu'indiscutable, les artistes sincères, n'empruntant rien à personne, et qui, dédaigneux des modes courantes et des ambiances petites, accomplissent loyalement leur œuvre, les yeux fixés sur l'Idéal, et ne se résigneraient pas, même au prix des triomphes les plus exorbitants, à renier les éternels principes de l'Art.

Peut-être n'est-il point fort utile de parler des *Huguenots*, pour lesquels Schumann se montrait naguère d'une sévérité extrême. On les connaît. Et à propos de cette partition, où le mieux coudoie le pire, que trouver à dire d'à peu près neuf? Il y a beau temps que la matière est épuisée.

Mais c'est lorsque le hasard a voulu que l'on n'ait pas entendu les *Huguenots* depuis plusieurs années que l'on est frappé des ravages que le temps peut exercer dans un ouvrage. Les lézardes le sillonnent, ses vulgarités n'échappent plus à la pénétration des gens que n'aveugle pas l'admiration de parti pris et l'effritement de son romantisme de convention est flagrant...

Et combien, alors, on trouve juste ce mot d'une femme d'esprit, rapporté par M. Saint-Saëns: « La « musique de Meyerbeer est comme la peinture des « décors: Il ne faut pas la regarder de trop près! »

Oui, la romance de Raoul, accompagnée par la viole d'amour (1<sup>er</sup> acte), est charmante; oui, l'entrée de Marcel et le Choral de Luther ont du caractère; oui, la phrase du Duo du second acte: « Beauté divine, enchanteresse » est ravissante; oui, le Duo de Valentine et de Marcel est animé d'un beau soufflé; oui, la Bénédiction des poignards est une page grandiose et le Duo du 4<sup>me</sup> acte est magnifique; oui, le Trio du dernier acte a de la grandeur; mais est-ce que le chœur: « Bonheur de la table » (1<sup>er</sup> acte), les fioritures ineptes, les vocalises sans âme, les trilles, cocottes, notes tenues de la reine Marguerite et du page Urbain et presque tout le second acte ne font pas tache dans l'opéra? Et des « Rataplan » et de la fin du 3<sup>me</sup> acte que n'aurait-on pas à dire touchant leur banalité?...

Qu'on le veuille ou non, les *Huguenots* ont vieilli. Les ans ne les ont pas massacrés complètement, — les Saint-Barthélemy n'étant plus de saison; cependant, pour une bonne part de la partition, non la plus recommandable, le glas funèbre a sonné. Et

nous ne jurerions pas que le *Pré-aux-Clercs*, l'opéra-comique d'Hérold, si délicieusement mélodique en sa forme soignée et charmante, et qui traite également d'un sujet du XVI<sup>e</sup> siècle, mettant aux prises Protestants et Catholiques, — nous ne jurerions pas que ce chef-d'œuvre de la musique française, adorable représentant d'un genre trop abandonné, ne vivra pas davantage que les « immortels » *Huguenots*? Qui sait même si, — les *Huguenots* ayant définitivement quitté la scène pour dormir leur suprême sommeil dans le suaire de l'oubli, — l'exquis *Pré-aux-Clercs* ne plaira pas encore et ne continuera pas à moissonner des applaudissements?

Constatons-le, pour terminer, si Meyerbeer demeure un musicien de théâtre de prodigieux talent, un artiste d'une inégalable habileté, si la place qu'il tint pendant de nombreux lustres et occupe encore dans le monde musical est des plus considérables, il ne fait pas doute qu'il n'est plus dieu. Ce qui prouve bien qu'en musique, ainsi qu'en poésie, en peinture, en sculpture et en littérature, seuls, les génies, semeurs d'éblouissements, sont les vrais dieux!

En Directeur tenant la banalité en piètre estime, M. Raoul Gunsbourg a eu l'idée de donner l'ouvrage de Meyerbeer en italien, accordant de la sorte une préférence marquée à *Gli Ugonotti* sur les *Huguenots* entachés de vetusté.

L'opéra, composé pour la France par le musicien éclectique, gagne-t-il à être ainsi rendu? C'est là une question d'appréciation personnelle.

Sans nous mêler en quoi que ce soit à la controverse, ni risquer aucun avis, il est difficile de céder que, discrètement allégé en maints endroits et amputé du cinquième acte — comme il est de tradition de le jouer au pays de Virgile — ce que l'opéra perd de sa signification première, il le regagne en changement de physionomie et en rapidité d'exécution. Grâce à l'intelligence des coupures opérées dans l'œuvre, l'ennui n'a pas la possibilité d'êtreindre l'auditeur.

La compensation est d'importance. Et ceci console de cela.

Le rôle de Raoul réclame, certes, de la force, notamment dans le septuor du duel; mais ce qu'il lui faut surtout c'est du charme et de l'expression; Aussi, le confie-t-on le plus souvent à un ténor de demi-caractère. M. Dimitri Smirnoff mit sa voix de lointain et d'au-delà au service du personnage de Raoul qu'il interpréta en artiste solide, intelligent et distingué. Il eut de la sensibilité, du charme et sut faire preuve de chaleur dramatique. Au 4<sup>e</sup> acte, dans le grand duo, qu'il chanta à ravir, on l'acclama; il le méritait.

La belle voix et l'excellente articulation de M. Cerdan firent merveille dans Saint-Bris.

M<sup>me</sup> Nadina Borina soutint le poids écrasant du rôle de Valentine avec un courage, une véhémence et un talent qu'on ne saurait trop louer.

M<sup>me</sup> Edith Mason, reine exquise; M<sup>lle</sup> Ravena, page espiègle à la voix limpide, et MM. Demarsy, Melnick, Dorini, Bertot, Vulpesco, Tiberti, Stéphan, Rava, eurent leur large part de bravos.

M<sup>lle</sup> Ratteri, la grâce, M<sup>lle</sup> Meylach, la virtuosité, et M. Lizet dansèrent délicieusement.

Les chœurs accomplirent en conscience leur rude corvée et l'orchestre, dirigé par M. Lauweryns, ne laissa dans l'ombre aucune des splendeurs, subsistant encore, de la partition.

Mise en scène très réussie et superbe décoration. Pour cette représentation de *Gli Ugonotti*, M. Visconti combina et brossa de nouveaux et somptueux décors, ne ressemblant en rien aux vieux décors traditionnels des *Huguenots*, et tout à fait admirables. C'est vraiment un maître artiste que M. Visconti.

On applaudit beaucoup pendant les trois premiers actes, mais au quatrième, qui est resté magnifique, la salle, transportée, marqua son enthousiasme de la façon la plus bruyante: On n'aurait pas entendu Jupiter tonner.

ANDRÉ CORNEAU.

#### 1<sup>er</sup> AVIS

M. Louis BRAMBILLA a vendu à M<sup>me</sup> veuve PAS-SERANO, demeurant quartier Saint-Roman, maison Passerano, une voiture de place portant le n<sup>o</sup> 2.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

**1<sup>er</sup> AVIS**

M. SOLAMITO Laurent, demeurant rue Plati, 26, a acquis de M. Pierre CAPPRANI, un landau portant le numéro 120 et ses accessoires.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 10 février 1921, M. Guido PARIS a vendu à Mad. Louise-Marie AYRALE le fonds de commerce de volailles, œufs, beurre, gibier, etc., qu'il exploitait à Monaco, rue de Millo, maison Viale.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition au siège du fonds vendu, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt et un, M. Adolphe-Henri-Marius CHARBONNIER, hôtelier, demeurant à Monaco, a apporté à la Société en nom collectif formée entre lui et M<sup>me</sup> Elisabeth-Thérèse-Victoria CHARBONNIER, sa sœur, demeurant au même lieu, le fonds de commerce d'Hôtel-Bar et Restaurant dénommé ci-devant : *Hôtel Puerto-Rico* et actuellement : *Hôtel de Genève*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n° 31, dans un immeuble appartenant aux hoirs Emmanuel Gastaud.

Les créanciers de M. Charbonnier, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à former opposition, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 15 février 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier février suivant, volume 152, n° 7, a été déposée ce jourd'hui même, au Greffe général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Jean QUAGLIA, avocat, propriétaire, demeurant à Gênes, rue du XX Septembre, n° 19 ; M. Dominique LANTERI-MINET, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, rue Paradis, n° 5, et M. Charles-Jean CASA, employé, demeurant à Monaco, rue des Orchidées, « Logita Casa », ont acquis :

De M. René LACROIX, industriel, et M<sup>me</sup> Blanche-Alphonsine-Léontine CAVAILLOLÈS, son épouse, demeurant ensemble à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 118 ; de M<sup>me</sup> Jeanne LACROIX, épouse de M. Pierre-Amédée-Paul LEGROS, négociant-commissionnaire, avec lequel elle demeure à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 118 ; de M. Adolphe-Eugène LACROIX, industriel, et M<sup>me</sup> Alexis-Jeanne LATOUCHE, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue des Pyrénées, n° 326 ; et de M. Jean LACROIX, industriel, et M<sup>me</sup> Adeline-Céleste-Marie AUSSÉNARD, son épouse, demeurant ensemble à Paris, quai Jemmapes, n° 38 ;

Un terrain situé à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard d'Italie, d'une superficie de mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres carrés, soixante décimètres

carrés, ensemble une maison de rapport dénommée « Villa Loretta », édifée sur ce terrain, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 251 p. de la section E, confinant : au midi, au boulevard d'Italie ; à l'est, à une route privée dite « Lacets Saint-Léon » ; au nord, à cette même route privée, et sur partie, à un passage privé appartenant à M. Guffroy ou ayant-droit ; et à l'est, au chemin du Ténac.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent mille francs, ci... **400.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 15 février 1921.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> V. RAYBAUDI,  
Avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,  
5, boulevard de l'Ouest

**VENTE SUR LICITATION**

Le mercredi 9 mars 1921, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par-devant M<sup>e</sup> Maurel, vice-président du Siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés :

**QUALITÉS. — PROCÉDURES.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Le sieur Pierre-Victor GAZIELLO, propriétaire et entrepreneur de plomberie, demeurant à Monaco, avenue de la Gare, n° 7 ;

2<sup>o</sup> Le sieur Dominique GAZIELLO, entrepreneur de plomberie, demeurant à Monaco, rue de la Colle, n° 4 ;  
Demandeurs poursuivant la vente, ayant M<sup>e</sup> V. Raybaudi pour avocat-défenseur, en l'étude duquel ils élisent domicile ;

d'une part.

Contre :

1<sup>o</sup> La dame Marie GAZIELLO, veuve DELESCLUSE, sans profession, demeurant à Monaco, bd Charles III ;  
2<sup>o</sup> La dame Catherine-Joséphine FIANDINO, veuve du sieur Séraphin GAZIELLO, sans profession, demeurant à Nice, 8, rue Pertinax, prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de ses deux enfants mineurs, Victor-Joseph et Dominique-Hyacinthe GAZIELLO ;

Défendeurs en partage ; d'autre part ;

En présence du sieur Pierre LOMBARD, pris en qualité de subrogé-tuteur des enfants mineurs Gaziello ci-dessus nommés, demeurant à Nice, 11, avenue Borri-glione.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, en date du 23 décembre 1920, enregistré.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente a été dressé par M<sup>e</sup> V. Raybaudi, avocat-défenseur soussigné, et déposé au Greffe Général le 29 janvier 1921 et enregistré.

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.**

Premier lot :

**Une maison d'habitation**, sise à Monaco, rue de la Colle, n° 4, contiguë à l'immeuble constituant le deuxième lot, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée, deux étages et mansardes.

Le rez-de-chaussée, avec une porte d'entrée qui porte le n° 4 de la rue de la Colle et qui sert d'entrée principale, comprend : un magasin avec son entrée sur la rue de la Colle et son arrière-magasin.

Le premier étage comprend des appartements donnant sur la rue de la Colle et derrière, sur une petite cour. Un escalier à la hauteur de cet étage conduit, sur le derrière, à des locaux servant actuellement à l'usage d'entrepôts.

Le deuxième étage est composé d'appartements situés comme dessus, avec une terrasse sur le derrière.

Les mansardes au-dessus sont utilisées à l'habitation. Le tout cadastré sous la section A, n° 139 bis, au lieu dit rue de la Colle, et tenant dans son ensemble : au nord, à la rue de la Colle ; au midi, à Fontana et Gamba ; à l'est, à l'immeuble Gaziello, formant le deuxième lot ; à l'ouest, aux héritiers Lazerne, ou leurs ayants-droit.

Deuxième lot :

**Un corps d'immeuble**, sis à Monaco, avenue de la Gare, n° 7, et rue de la Colle, n° 6 ;

Élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, deux étages et mansardes.

Le rez-de-chaussée comprend : sur l'avenue de la Gare un magasin avec arrière-magasin, avec sur le devant une petite cour fermée.

Sur la rue de la Colle, une porte donnant accès au magasin ci-dessus ; une porte d'entrée portant le n° 6 de la rue de la Colle qui sert d'entrée principale aux appartements, un portail à deux ouvrants donnant accès à un entrepôt et atelier.

Le premier étage comprend des appartements situés face à l'avenue de la Gare, à la rue de la Colle, prenant jour sur le derrière, sur une petite cour.

Le deuxième étage est composé d'appartements comme dessus.

Les mansardes au-dessus servent à l'usage d'habitation.

Le tout cadastré sous la section A, nos 141 et 142 du plan au lieu dit avenue de la Gare, sous la dénomination : maison et cour, d'une contenance de deux ares, 20 centiares, et tenant : au nord, à la rue de la Colle ; au midi, Fontana et Gamba ; à l'est, à l'avenue de la Gare ; à l'ouest, Gaziello (immeuble formant le premier lot). Tel que le tout s'étend, se poursuit et comporte, avec ses atténuances et dépendances, sans exceptions ni réserve.

**MISE A PRIX :**

L'adjudication aura lieu, outre les clauses et conditions du cahier des charges et sur les mises à prix fixées par le jugement ordonnant la vente, savoir :

1<sup>o</sup> Cent mille francs pour le 1<sup>er</sup> lot, ci... **100.000 fr.**

2<sup>o</sup> Deux cent mille francs pour le deuxième lot, ci... **200.000 fr.**

Il est déclaré conformément à la loi que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur les dits immeubles à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur poursuivant, à Monaco, le 9 février 1921.

Signé : V. RAYBAUDI.

Enregistré à Monaco, le 10 février 1921, t<sup>e</sup> 26 r<sup>e</sup>, c. 6.  
Reçu un franc. Signé : Marquet.

Cabinet de M<sup>e</sup> LAMBERT  
Avocat-défenseur près la Cour d'Appel

Les créanciers opposants du sieur Honoré MAZZERI, négociant, demeurant à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mercredi 23 février courant, à 9 heures et demie du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 2.020 fr. 15, montant de la vente aux enchères publiques des marchandises et matériel du dit sieur Mazzeri.

L'Avocat-défenseur poursuivant :  
LAMBERT.

Cabinet de M<sup>e</sup> LAMBERT  
Avocat-défenseur près la Cour d'Appel

Les créanciers opposants de la dame CELARIO, demeurant à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mercredi 23 février courant, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 3.000 francs, montant du prix de vente du fonds de commerce de la dite dame Celario.

L'Avocat-défenseur poursuivant :  
LAMBERT.